

SantéPublique éditions

Le 29 février 2012

Lettre ouverte à

Monsieur André-Claude Lacoste
Président

Lettre recommandée AR n° _____

Autorité de Sûreté Nucléaire
6, place du Colonel Bourgoïn
75012 PARIS

Objet : **Garantir la France contre un accident nucléaire dû au vieillissement des centrales**

Monsieur le Président,

J'ai reçu hier la réponse datée du 6 février dernier, signée par Jean-Luc Lachaume, votre directeur-général adjoint, à ma lettre du 23 janvier 2012, ainsi que le rapport ASN 2010 et votre rapport de décembre 2011 qui y étaient joints.

Votre réponse appelle de ma part les observations et questions suivantes.

Lorsqu'il autorisa le développement de **l'aviation civile aux Etats-Unis**, le président **Kennedy** y mit une condition : « **Je veux zéro mort** ». Si aujourd'hui, **l'avion est le plus sûr des modes de transports** au regard du ratio entre le nombre de voyageurs transportés et le nombre de morts provoquées, c'est donc à lui que nous le devons. **A contrario dans les pays de l'Est**, qui n'ont pas pris en compte une telle exigence, **des avions « tombent » régulièrement** sans que nous n'en entendions jamais parler, sauf lorsqu'ils avaient à leur bord des personnalités politiques de premier plan.

Lequel de ces deux choix inspire votre conception de votre rôle et de votre mission ?
Avez-vous pour ambition de garantir la France contre un accident nucléaire ?

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur des **résultats précis d'inspections réalisées in situ par l'ASN en 2011** ou sur les **conséquences projetées par EDF de la perte de l'alimentation électrique**, ainsi que sur certains passages de votre rapport de 2010.

Le détail des défaillances constatées et la faible durée d'autonomie théorique des installations de secours (batteries : 2 heures ; groupes électrogènes : 3,5 jours) ont de quoi faire dresser les cheveux sur la tête du plus convaincu des nucléocrates.

Corrosion, fuites, éclairage défaillant rendant les interventions plus difficiles, demandes d'intervention non traitées, **absence de pièces de rechange** du fait de leur obsolescence, **surveillance de la sous-traitance en cascade inexistante** ou pas assez approfondie, conditions de travail dégradées... votre rapport met en lumière le fait que nos centrales nucléaires sont **loin d'être « bichonnées » à hauteur de la gravité des conséquences encourues** en cas d'accident.

Votre fonctionnement actuel consiste à **contrôler des rapports écrits rédigés par l'exploitant EDF** et à faire effectuer des **visites périodiques par vos inspecteurs**. Est-ce approprié ? Ne vaudrait-il pas mieux, grâce à une **présence permanente de vos inspecteurs** sur les sites électronucléaires, exercer une **surveillance étroite** pour s'assurer chaque jour du **bon déroulement des actions de maintenance** au fur et à mesure de leur déroulement et réaliser un **reporting correct** ?

Permettez-moi de vous raconter une anecdote qui concerne **Henri Proglia**, ex-pdg de **Veolia** et actuel pdg d'**EDF**.

Dans la ville où je réside, j'avais remarqué un avaloir (communément appelé « bouche d'égout ») en voie de comblement du fait de l'accumulation de poussières et autres matières. Fin 2011, je constate la présence, autour d'un camion de Veolia, de plusieurs ouvriers occupés à la vidange des égouts, à quelques mètres de cet avaloir. Je leur signale le problème. Ils me répondent que les avaloirs ne relèvent pas de leur responsabilité, qu'ils ne s'occupent que de la partie souterraine des égouts. Je leur demande s'ils peuvent au moins « faire remonter l'information » à la personne en charge. Ils me répondent que le contrat de Veolia ne comprend pas l'entretien des avaloirs. Fin de non recevoir.

Quelques jours plus tard, je revois cette équipe, cette fois accompagnée d'un « chef » auquel je formule la même demande. Il m'oppose la même fin de non recevoir, rétorquant que les avaloirs sont à la charge du Conseil Général, car il s'agit d'une route départementale.

Lorsque je vous aurai dit que cet avaloir nauséabond est situé à l'endroit précis où un commerçant du marché entrepose ses poulets à rôti et que le placier de ce marché m'a confié y avoir vu des vers grands comme le doigt, vous comprendrez pourquoi cette anecdote m'a particulièrement marquée.

Dans le nucléaire, les conséquences d'une culture d'entreprise telle que celle impulsée chez Veolia par M. Proglia auraient autrement plus d'impact que l'ingestion d'une nourriture malsaine par quelques amateurs de poulet dominical...

Vous pointez dans votre lettre les risques liés au recours à la sous-traitance. Pourquoi n'exigez-vous pas d'EDF qu'elle **emploie directement toutes les personnes affectées à l'entretien de ses centrales** plutôt que de recourir à des salariés de sociétés prestataires travaillant comme des forçats modernes, comme l'ont révélé le réalisateur Alain de Halleux dans son film *RAS, nucléaire rien à signaler* et la sociologue du travail Annie Thébaud-Mony dans son livre *Travailler peut nuire gravement à votre santé* (La Découverte, 2007) ?

Il est tout de même surprenant qu'une entreprise semi-publique qui réalise un **chiffre d'affaires annuel de 70 milliards d'euros** ne soit pas en mesure d'embaucher les personnes qui assurent la pérennité de ses installations et de leur assurer des conditions de travail décentes !

Vous indiquez dans votre lettre ne pas être « en charge de la politique énergétique nationale ». Pourtant, lors de la publication le 13 février dernier du rapport *Energies 2050*, qui préconise de **prolonger le fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans**, le ministre de l'Industrie Eric Besson a bel et bien précisé que **cette option serait soumise à votre accord**.

En matière d'énergie, **la faisabilité technique est un élément déterminant du choix politique**. Et c'est vers vous, et vous seul, que se tournent les responsables politiques pour être éclairés dans ce domaine. **Votre responsabilité est donc bien réelle**.

Si nous prenons le cas de la centrale de Fessenheim, mise en service en 1978, il y a 34 ans, vos collaborateurs m'ont confirmé en juillet 2011 les dires du réseau Sortir du nucléaire, selon lesquels elle n'est pas rentable, c'est-à-dire que **le coût pour EDF de son fonctionnement et de sa maintenance est supérieur à ce que lui rapporte la vente de l'électricité produite** (voir ci-joint un extrait des *Dernières nouvelles de Fessenheim*, avril 2009).

Ces mêmes collaborateurs m'affirmaient pourtant que ce n'était pas votre problème, mais celui de l'exploitant, EDF. Je m'inscris en faux contre cette appréciation restrictive de votre cadre d'intervention. C'est bel et bien à vous qu'il revient de prendre en compte le fait qu'**une vieille centrale coûte plus qu'elle ne rapporte**, car si la France poursuit sa trajectoire nucléaire, le jour viendra où **toutes les centrales seront vieilles, donc non rentables**.

Par conséquent, il est **économiquement absurde** de s'entêter dans la voie du nucléaire. Et cela, c'est à vous de le dire aux politiques, puisqu'ils ne daignent pas écouter les associations antinucléaires. Vous devez faire ce que personne d'autre ne fera à votre place, même si cela vous semble excéder les limites fixées à votre mission.

Revenons maintenant à la question principale : devez-vous autoriser les réacteurs nucléaires à fonctionner au-delà des 25 années initialement prévues et non 30 années comme tout le monde le croit ?

Votre rapport 2010 (p. 334), mentionne la **perte d'étanchéité des enceintes des bâtiments réacteurs** due aux « effets combinés des déformations du béton et de la perte de précontrainte de certains câbles ».

Concrètement, cela signifie que le fonctionnement normal des centrales génère une **pollution atmosphérique radioactive, même en dehors de tout accident**. Et ceux qui savent que **ces fuites sont colmatées avec de la résine** tiennent un élément d'explication à **l'augmentation du taux de leucémies infantiles** autour des centrales.

Vous ajoutez : « Bien que ces phénomènes aient été pris en compte à la conception, ils ont parfois été sous-estimés. » Pourquoi ne voulez-vous pas admettre que,

les bâtiments réacteurs faisant partie des **structures impossibles à remplacer**, il s'agit au contraire d'un critère sur lequel se sont basés les concepteurs des réacteurs de 900 MWe pour **délimiter la durée de vie des centrales à 25 ans** ? Pourquoi ne révélez-vous pas clairement que pour les réacteurs les plus récents (1300 et 1450 MWe), cette durée de vie maximale devrait être encore réduite car **la perte d'étanchéité des bâtiments réacteurs est plus rapide** ?

La catastrophe nucléaire de Fukushima avait pour origine un **événement naturel aléatoire**. Le vieillissement des centrales, quant à lui, est à la fois **certain, prévisible et inéluctable**.

Ni l'actuel gouvernement ni les candidats à l'élection présidentielle n'ont encore intégré cette **contrainte absolue**, qu'ils prônent la continuation du nucléaire ou son arrêt à plus ou moins longue échéance.

Seul Didier Migaud, Premier président de la Cour des Comptes, semble l'avoir comprise, lui qui a souligné dans la conférence de presse qu'il a donné le 31 janvier dernier que « **d'ici la fin de l'année 2022, 22 réacteurs sur 58 auront atteint leur quarantième année de fonctionnement** ».

Mais son propos **n'a pas été repris par la presse** (ce qui ne m'étonne pas outre mesure car seuls des journalistes détenteurs d'une carte de presse, donc salariés d'un **média dépendant des subsides publicitaires d'EDF**, ont été autorisés à suivre sa conférence de presse ; pour ma part, j'ai dû me contenter de télécharger son topo sur le site Internet de la Cour des Comptes).

Plus grave : certains journalistes **déforment son propos**, comme Patrick Bonazza, Mélanie Delattre et Marc Vignaud, qui affirment qu'il « invite » à prolonger les centrales au-delà de 40 ans (*Le Point*, 23 février 2012, p. 42), alors qu'il exhorte les responsables politiques à prendre rapidement des décisions, mais sans se prendre position sur le fond.

D'autres induisent **leurs lecteurs en erreur au sujet de l'âge des centrales**, comme Pierre le Hir, qui écrit : « Sur les 58 [réacteurs] du parc actuel, 24 atteindront, d'ici à 2050, la limite des quarante ans ». (*Le Monde*, mardi 14 février 2012, p. 9). La réalité, c'est **qu'en 2050, nos centrales françaises auront entre 48 et... 72 ans**. Les journalistes du *Point* citent également les USA, où l'on parle de « conserver des réacteurs jusqu'à **soixante ans** », mais oublie de préciser qu'Outre-Atlantique, **le temps de la construction**, qui est d'environ **dix ans**, est inclus dans cette durée.

Je crois qu'il est **de votre responsabilité de communiquer clairement et sans ambiguïté aucune**, tant avec les **responsables politiques qu'avec la presse**, sur le **vieillissement des centrales**, car il s'agit d'un **facteur majeur de risque d'accident nucléaire et de pollution radioactive atmosphérique en dehors de toute situation accidentelle**. Facteur majeur car inéluctable, prévisible, non contestable.

C'est en tout cas, sur le territoire français, le facteur de risque dont **la probabilité d'occurrence est la plus grande**, et il ne pourra aller qu'en **s'aggravant**.

Par ailleurs, je ne suis pas la seule à m'interroger sur ce qu'il adviendrait des centrales nucléaires en cas de **black-out total de plusieurs mois provoqué par une tempête solaire de forte intensité**.

Vous trouverez ci-joint un article en anglais posant les données du problème, rédigé par Steve Tracton le 16 mars 2011 juste après la catastrophe de Fukushima, ainsi qu'un article publié le 17 février 2009 par Corinne Bensimon sur *liberation.fr* citant une **publication de la NASA, qui a reconstitué en 2003 le phénomène de grande ampleur survenu le 1^{er} septembre 1859**.

Ces documents m'ont été transmis par une correspondante qui, comme moi, souhaite **alerter les autorités** sur ces questions rendues brûlantes par la **similarité de l'activité solaire actuelle** avec celle de 1859, dans un contexte où aujourd'hui, tous les **réseaux électriques européens sont interconnectés et absolument pas préparés ni protégés** contre ce type de tempêtes solaires (voir l'article *Avis de tempête* joint à mon précédent courrier).

J'ai pris bonne note qu'en cas d'indisponibilité de la ligne principale d'alimentation des centrales nucléaires par le réseau électrique, **un système d'alimentation autonome peut être activé**, soit *via* le transformateur de soutirage, soit *via* le transformateur auxiliaire, soit *via* un turbo-alternateur qui fonctionne avec la vapeur produite par le réacteur lui-même (Rapport ASN 2010, p. 40-41).

Mais ce dernier système, le seul subsistant en cas de *black-out*, permet **uniquement d'alimenter les tableaux de commande et de contrôle et non l'ensemble du système de refroidissement** du réacteur et des piscines de stockage du combustible usé. Est-ce exact ?

Il ne vous a sans doute pas échappé qu'une **tempête solaire de faible intensité a eu lieu le lundi 23 janvier dernier**, au moment même où je vous écrivais ma précédente lettre (voir, ci-joint, les articles publiés le mercredi 25 janvier dans *Le Parisien* (p. 12) et *Direct Matin* (p. 13).

Si j'analyse l'ensemble des éléments actuellement en ma possession, j'arrive à la conclusion qu'en cas de tempête solaire de forte intensité, **en moins d'une semaine l'ensemble des 143 réacteurs en fonctionnement au niveau européen** serait dans une **situation similaire à ceux de Fukushima**. Mon analyse est-elle correcte ?

Dans l'attente votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Annie Lobé,
Journaliste scientifique.**

PS : Pouvez-vous me donner des nouvelles de **l'état de santé des quatre fondeurs blessés**, dont un grièvement, le 12 septembre 2011 à Centraco / Marcoule ?

PJ : - *Dernières nouvelles de Fessenheim*, Avril 2009, p. 2-3.
- Article de Corinne Bensimon publié sur le site de *Libération* le 17 février 2009.
- Article de Steve Tracton *Are nuclear reactors vulnerable to solar storms ?*
- *Le Parisien*, 25 janvier 2012, p. 12 et *Direct Matin*, 25 janvier 2012, p. 13.

Lettre d'Annie Lobé à André-Claude Lacoste, le 29 février 2012, page 5.